

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Département Urbanisme – bureau 31
Rue du Comte de Flandre, 20
B – 1080 BRUXELLES

V/Réf : PU-35846
N/Réf. : AVL/KD/MSJ-2.158/s.545
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Place Communale, 4.
Transformation de la vitrine commerciale et placement d'une enseigne : nouveau projet.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme D. Hordies).

En réponse à votre lettre du 17 octobre 2013, en référence, reçue le 23 octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 octobre 2013.

La demande concerne une maison néoclassique qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'Hôtel communal.

Pour rappel, en sa séance du 5 mai 2010, la CRMS a examiné une demande visant à renouveler le revêtement de façade au niveau du rez-de-chaussée et le placement d'une enseigne.

A cette occasion, elle avait formulé une série de remarques, notamment sur le caractère inapproprié de la devanture commerciale composée de portes accordéons. Elle avait demandé de remédier à cette situation et de privilégier la restitution d'une vitrine avec allège en dur et porte d'entrée latérale au commerce.

La présente demande fait suite au permis d'urbanisme n°34992 du 8 décembre 2010. Les travaux prévoient l'aménagement d'une large entrée s'ouvrant par des portes coulissantes centrales. Cette intervention est motivée pour faciliter l'accès aux PMR.

L'enseigne serait posée sur l'imposte vitrée de la devanture sous forme d'autocollants.

Bien que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour l'Hôtel communal, elles ne contribueraient toutefois pas à la mise en valeur de la façade concernée.

En l'occurrence, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appelle la demande (restitution d'une vitrine traditionnelle avec allège en dur mieux adaptée au vocabulaire néoclassique de la maison et adaptation de l'accès PMR en conséquence, pas de châssis en PVC, respect des prescriptions urbanistiques en ce qui concerne l'enseigne).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. H. Lelièvre (+ par mail MM. H. Lelièvre, Th. Wauters, Ph. Piéreuse, Mmes M. Muret,

L. Leirens, N. de Saeger) ; - A.A.T.L. – D.U. : Mme I. Van den Cruyce.